

## Douze actions pour la Dyle (17/05/2011)

### Les propositions CDH jugées intéressantes pour lutter contre les inondations

**WAVRE** Se jeter à l'eau par rapport au contrat de rivière Dyle, c'est ce que recommandait le conseiller CDH Benoît Thoreau à la majorité. "Toutes les communes partenaires du contrat de rivière Dyle sont inscrites dans un programme triennal qui regroupe 139 actions mais Wavre, qui a adhéré au contrat de rivière depuis 2008, n'est inscrite dans aucune action concrète", a regretté le conseiller.

C'est pourquoi, pour "donner un coup de pouce" à la majorité, le CDH a dressé la liste d'actions que Wavre peut encore inscrire dans le programme 2011-2013, avant l'assemblée générale de juin. "Ces actions ne sortent pas de nulle part, nous sommes allés sur le terrain et nous avons rencontré des acteurs du contrat de rivière."

Et le conseiller de citer la nécessité d'effectuer un relevé des déversements d'eaux usées, de mener des actions ponctuelles de nettoyage de la Dyle avec les mouvements de jeunesse, de lutter contre les plantes invasives et contre les inondations.

Un objectif qui doit passer par la construction de parkings semi-filtrants, la généralisation des citernes d'eau et en suscitant la réalisation de zones d'expansion de crue.

Le conseiller CDH a aussi plaidé pour la consolidation des berges de la Dyle à hauteur de l'avenue de la Belle Voie et pour une analyse des effluents de l'ancienne décharge de Basse-Wavre, se déversant dans la Dyle.

Enfin, viennent, pour terminer, des actions de promotion, comme la réalisation de panneaux dénommant les cours d'eau, d'une brochure de présentation des cours d'eau de Wavre et enfin, l'ouverture d'un chemin le long de la Dyle reliant Basse-Wavre à Gastuche, afin de favoriser la mobilité douce.

Une liste jugée intéressante par l'échevin Marc Bastin mais qui a tout de même été rejetée, même si le conseiller CDH demandait une simple prise de considération par le conseil.

"Si l'adhésion au contrat de rivière date de 2008, nous nous sommes insérés dans un programme qui existait déjà", a justifié l'échevin Marc Bastin.

Et de préciser qu'en 2009-2010, la commune souhaitait engager un conseiller en environnement. "Une procédure de recrutement avait débuté et la personne a finalement été engagée ailleurs. Mais, bonne nouvelle, notre conseiller en environnement a commencé le 2 mai et son premier projet consistera à développer les objectifs 2011-2013. Nous devions attendre son engagement avant de fixer les priorités. En juin, nous voterons sur un dossier encore plus abouti."



© BAUWERAERTS

**Laurence Dumonceau**

© La Dernière Heure 2011